ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 77729

Texte de la question

M. Maxime Gremetz * interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur sa politique vis-à-vis des mouvements d'éducation populaire. Ainsi, les subventions à destination de ces associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ont été réduites de 7 % et il semblerait qu'il soit prévu à court terme de supprimer les postes d'enseignants mis à leur disposition. Des décisions qui les mettraient en difficulté, en les forçant à réduire, voire cesser pour certaines, leurs activités, avec des conséquences par ricochet sur l'école publique elle-même. En effet, ces associations se situent dans une logique de rayonnement de l'école publique et contribuent chaque jour à faire évoluer notre système éducatif en accompagnant de nombreux dispositifs innovants. La baisse continue des subventions, l'intention clairement affichée de supprimer les postes mis à disposition, ainsi que l'absence de référence au rôle éducatif de ces associations dans la loi d'orientation budgétaire, marquent une rupture majeure des relations du ministère avec ces partenaires. Des décisions pour le moins surprenantes, voire déroutantes, dans une période où les questions de formation, d'éducation à la citoyenneté, de laïcité, d'intégration sociale ou encore d'épanouissement de l'enfant apparaissent comme centrales à la cohésion sociale. Il lui demande les raisons justifiant ces choix, qui ne sauraient qu'être préjudiciables à la cohérence d'une politique éducative ambitieuse, et ouverte sur son environnement et la société plutôt qu'uniquement cloisonnée entre les murs des établissements scolaires.

Texte de la réponse

Les associations complémentaires de l'enseignement public sont des partenaires parfaitement reconnus par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein sont ainsi mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelless s'ajoutent des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. La décision de transformer en 2006 un certain nombre de mises à disposition en détachements devrait être une opération neutre pour ces associations, puisqu'il est prévu que ces détachements seront financés par un accroissement des subventions qui leur seront accordées. En outre, cette solution permettra d'avoir une vision plus claire de la répartition du nombre de postes d'enseignants effectivement devant élèves.

Données clés

Auteur : M. Maxime Gremetz
Circonscription : Somme (1re circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 77729
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE77729

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10274
Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 724